

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 DECEMBRE 2019

=====

L'an deux mille Dix Neuf le Dix Huit Décembre à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Aranc (Ain), se sont réunis, sous la présidence du Maire Monsieur Daniel Mathieu, sur la convocation qui leur a été adressée le 16 décembre 2019.

=====

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Présents : Daniel MATHIEU – Marie-Claude SAVEY-GARET – Guy DOLEATTO - Annie NAVEL -- Nathalie VARIGNIER - André VAUBOIN - Jacques SAVEY – Dominique BESSON - Philippe JANODY

Excusés : G. DOLLEATTO

Nombre de votants en début de séance : 8

Mr Philippe Janody est nommé secrétaire de séance.

Mr le Maire demande que soit rajouter en questions diverses les points suivants :
-Point d'information sur la DSP du Syndicat du Borey
- Devenir du Matériel et local du CPINI

Points acceptés à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

1) APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2019

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité des présents.

ARRIVEE M-Claude SAVEY GARET à 20 h 45

2) **HBA : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DE CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) :**

La Commission Locale d'Évaluation de Charges Transférées (CLECT) s'est tenue le 12 novembre 2019 afin d'évaluer la charge financière transférée suite à la prise des compétences suivantes par HBA, à savoir :

- . le conservatoire à rayonnement départemental d'Oyonnax
- . l'assainissement incluant la gestion des eaux pluviales (communes de l'ex Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville)
- . le fonds de solidarité logement.

Le rapport d'évaluation présenté a été adopté à l'unanimité. La réglementation prévoit que ce rapport soit adopté par l'ensemble des conseils municipaux dans un délai de 3 mois.

La délibération prévoit que HBA rembourse au Syndicat des Eaux du Borey la contribution eaux pluviales d'un montant de 3 197 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité des membres présents.

3) **CENTRE DE GESTION : RENEGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE RISQUES**

STATUTAIRES :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de l'Ain a souscrit depuis plusieurs années un contrat d'assurance groupe pour couvrir les risques statutaires de ses collectivités affiliées.

Le marché avait été attribué au groupement CNP/GRAS-SAVOYE pour une durée de 4 ans, jusqu'au 31 décembre 2020.

Il convient donc d'engager une nouvelle procédure de mise en concurrence dans les meilleurs délais, en vue de la mise en place d'un nouveau contrat à effet du 1^{er} janvier 2021.

Dans le respect prévu par le Code de la Commande Publique, le Centre de Gestion doit justifier d'avoir été mandaté pour engager la procédure de consultation à l'issue de laquelle, la commune d'Aranc aura la faculté d'adhérer ou non au contrat qui en résultera.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal doit délibérer pour donner mandat au Président du Centre de Gestion pour l'engagement de cette nouvelle consultation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité des membres présents, donnant mandat au Président du Centre de Gestion pour l'engagement de cette nouvelle consultation.

4) **LOCATION LOGEMENT BATIMENT BESSON :**

Mr le Maire rappelle au conseil Municipal que Mme Nathalie GROAS a déposé une demande de location concernant le logement communal du Bâtiment Besson, situé 10 Place de la mairie.

- ❖ Matériel Pompiers et local : une rencontre avec Patrice Tenand a eu lieu. Il fait un inventaire pour voir ce que l'on garde, en principe la moto-pompe, le fourgon et 1 ou 2 tuyaux.
On a eu une demande de la part du CPINI de St André sur vieux Jonc pour récupérer de l'habillement.
Il faut prévoir la résiliation de l'abonnement téléphonique du pied de sirène, de la ligne téléphonique du CPINI, ainsi que du dispositif d'ANTARES.
Le défibrillateur sera installé dans le halle de la mairie.
Nathalie se charge de contacter Denis Pingon pour savoir où en est la création de leur nouvelle association.
En ce qui concerne le local, il est décidé qu'il sera destiné aux associations.
4 dossiers de demande à la retraite ont été déposés (Dominique Pingon, J-Claude Durochat, Antonio Araujo et Philippe Janody). Ces derniers la percevront à l'âge de 55 ans.
Il faut relancer CSC Blanc pour la borne incendie des Pézières.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL le JEUDI 30 JANVIER 2020

SEANCE LEVEE A 22 h 20

Le Maire,



Daniel MATHIEU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de consentir cette location à compter du 1^{er} janvier 2020 et approuve la délibération à l'unanimité des membres présents.

5) POINT D'INFORMATION SUR LES TRAVAUX :

- ❖ Eglise des Pézières : les travaux sont terminés. Il reste la pose de l'imposte de la porte par J-B Julliard
- ❖ Four Quart d'Avard : les travaux sont terminés. La couverture est faite. Un devis sera demandé pour reprendre les joints des 4 murs.
Pour l'aménagement de la place, proposition est faite d'installer une ancienne cuve de la fromagerie, dans laquelle on plantera des fleurs
- ❖ Illuminations : motif de Salagnat réparé, et l'entreprise Mourier a installé une prise et la guirlande pour le sapin vers chez Martine Marguier.
- ❖ DSP du Borey : après consultation la délégation de l'eau a été confiée à la Société AQUALTER. Cette société est basée à Lagnieu. Ce choix a été fait pour la question financière.

Proposition SUEZ : augmentation de 45 % du prix du M3 d'eau : on passait de 2,86 € actuellement à 4.16 €

Proposition VEOLIA augmentation de 35 % du prix du M3 d'eau : on passait de 2.86 € à 3.86 €

Proposition AQUALTER : augmentation de 6% du prix du M3 d'eau : on passe à 3.02 €, avec en plus une radiorelevé des compteurs des abonnés.

Jeudi 19 Décembre à partir de 9 h a lieu l'inventaire contradictoire des matériels et bâtiments avec VEOLIA et AQUALTER.(Daniel et Dominique seront présents).

- ❖ Chaînes tracteur : on attend les devis de Cochet et Favier
- ❖ Salle polyvalente : un devis a été demandé à Sylvain MARGUIER pour reprise de la grille vers la salle polyvalente, qui est inondée chaque fois qu'il pleut.
Un devis sera demandé à L'Herminette et Eric Nesme pour le bardage de la salle polyvalente.
- ❖ Bouches d'égoûts : 1 vers chez Claudius Savey et entre chez Robert Bély et Paulette Culet serait à recimenter.
Il faudrait faire le point de toutes les bouches d'égoûts de la commune et demander un devis à PST Marguier pour les remettre à niveau.